

Acte pour amender l'acte concernant l'emprunt autorisé dans le but de payer une certaine somme d'argent à la compagnie de la baie d'Hudson.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port de Halifax — l'hon. M. MITCHELL.

Acte concernant l'engagement des matelots dans la province de la Nouvelle-Écosse — l'hon. M. MITCHELL.

Acte concernant les ponts — l'hon. M. CAMPBELL.

Acte pour amender l'acte du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Ottawa — l'hon. M. MACPHERSON.

Le Sénat se forme en comité plénier et adopte les bills suivants :

Acte pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur les marchandises — l'hon. M. CAMPBELL.

Acte pour diviser certains districts de votation dans le comté d'Inverness, dans la province de la Nouvelle-Écosse — l'hon. M. CAMPBELL.

Acte pour pourvoir à la révision des listes électorales en Nouvelle-Écosse — l'hon. M. CAMPBELL.

Ces trois bills sont adoptés et renvoyés aux Communes.

Plusieurs bills sont reçus des Communes.

La séance est levée.